

COMMISSION DU DEBAT PUBLIC

Axe CAEN/FLERS

La loi prévoit qu'à l'ouverture d'un débat public, un dossier présentant le projet soit rédigé et publié par le maître d'ouvrage et largement diffusé.

La Commission du Débat Public de l'itinéraire Caen/Flers (CDP), qui a la charge d'organiser, de conduire et de mener à bien le débat, a décidé, en accord avec les maîtres d'ouvrage (les Conseils généraux du Calvados et de l'Orne), de donner l'occasion à d'autres intervenants de faire connaître leurs avis ou position sur le dossier, sous la forme de « fiches de contribution au débat » qu'ils rédigeront eux-mêmes.

Pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer et pour garantir l'unité de forme de ces fiches, leur organisation et leur longueur ont été fixées par la CDP comme indiqué dans les documents annexés.

Si vous souhaitez apporter votre contribution, elle devra être retournée (par courrier électronique ou disquette compatible Word format RTF ou CD Rom) ou déposée à l'adresse de la CDP dès que possible et au plus tard avant le 14 juin 2004.

La Commission se réserve le droit de procéder à une légère réécriture des fiches, pour conserver l'unité de forme de l'ensemble, mais aussi d'écarter les contributions dont le fond ou la forme contreviendraient aux usages d'un débat démocratique.

Votre contribution doit être reçue (par courrier électronique ou disquette compatible Word format RTF ou CD Rom ou déposée) au siège de la Commission du Débat Public :

149, rue de la Délivrande - Péricentre 4
14000 CAEN
Tél . : 02 31 53 30 93 - Fax : 02 31 53 30 97
E. mail : debatpubliccaenflers@wanadoo.fr

COMMISSION DU DEBAT PUBLIC

Axe CAEN/FLERS

| |
|--------------------------------------|
| LES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS |
|--------------------------------------|

Cahier des charges

Objectif des contributions d'acteurs

Les contributions des acteurs sont destinées à faire connaître au public leur position et leurs arguments concernant le projet de réalisation d'une liaison à 2 x 2 voies entre Caen et Flers.

Dans ce cadre, est considéré comme « acteur » tout groupe de personnes, constitué officiellement :

- institution : chambre de commerce, chambre d'agriculture, communauté d'agglomération,*
- association ou collectif,*
- fédération professionnelle.*

Ces contributions, qui seront imprimées et diffusées par les soins de la Commission du Débat Public, complètent le dossier et seront annexées au compte-rendu qui sera dressé à l'issue du débat public.

Esprit des contributions et déontologie

Les contributions d'acteurs tiendront compte des 3 impératifs suivants :

1. Elles doivent respecter les règles d'un débat démocratique

Elles sont libres et volontaires, et engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Leur contenu et leur tonalité doivent respecter les règles s'imposant à un débat démocratique.

2. Elles doivent concerner le projet d'une liaison à 2 x 2 voies entre Caen et Flers

COMMISSION DU DEBAT PUBLIC

Axe CAEN/FLERS

Les contributions doivent concerner directement le projet soumis à débat. La décision de leur publication relève de la seule responsabilité de la CDP, au vu de leur apport effectif au débat. Les contributions non publiées seront archivées par la CDP, disponibles pour consultation en ses locaux et annexées au compte rendu du débat.

3. Elles doivent être équitablement présentées

Afin de garantir l'égalité des acteurs, les contributions transmises adopteront des présentations identiques, fondées sur le respect du présent cahier des charges et d'une charte graphique simple définie par la CDP.

POUR RÉDIGER UNE FICHE DE CONTRIBUTION AU DÉBAT

La publication de " fiches de contribution au débat ", adjointes au dossier du débat public, est une initiative des Maîtres d'Ouvrage et de la Commission du Débat Public (CDP).

Son objectif est de compléter le dossier dont la loi édicte qu'il est réalisé par le maître d'ouvrage.

Les contributions proposées dans ce cadre par différents acteurs sont libres et volontaires.

Pour permettre l'expression du plus grand nombre d'acteurs possibles, le texte correspondant à l'ensemble des réponses de chaque fiche ne doit pas excéder l'équivalent d'une page imprimée, soit au maximum 4500 signes, (format A4, Times New Roman ou Arial – taille 10) en noir.

Ces fiches expriment les opinions et avis de leurs auteurs et engagent leur seule responsabilité ; leur contenu et leur formulation doivent respecter les règles habituelles de bonne conduite dans un débat démocratique.

Le choix final des contributions à publier est fait par la CDP, dans l'intérêt du débat.

COMMISSION DU DEBAT PUBLIC

Axe CAEN/FLERS

Sans se prononcer sur le fond, la Commission se réserve le droit de reformuler tout ou partie des fiches dans un souci de cohérence de la rédaction de l'ensemble du dossier.

1. Présentation

- “ Carte d'identité ” de l'acteur (nom, adresse, logo, statut – association, fédération, organisation professionnelle, ...).
- Représentativité, adhérents, implantation, ...
- Coordonnées.
- Vocation et objectifs.

2. Position de principe de l'aménagement proposé

- Position de principe ; arguments.
- Propositions éventuelles d'informations.

3. Si le principe de cet aménagement est retenu, quel doit être selon vous le choix du tracé et le site à utiliser ?

4. Quelles seraient éventuellement les variantes que vous préconiserez ? Quelle est la variante qui a votre préférence ?

Mise en ligne sur le site Internet de la CDP (www.debatpublic-caen-flers.org)

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">CANEVAS D'UNE FICHE DE PRESENTATION AU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON 2 X 2 VOIES ENTRE CAEN ET FLERS</p> |
|---|

1. Présentation

- Carte d'identité de l'acteur (nom, adresse, logo, statut – association, fédération, organisation professionnelle)
- Représentativité, adhérents, implantation, ...
- Coordonnées
- Vocation et objectifs

2. Position de principe de l'aménagement proposé

- Position de principe ; arguments
- Propositions éventuelles d'informations

3. Si le principe de cet aménagement est retenu, quel doit être selon vous le choix du tracé et le site à utiliser ?

**4. Quelles seraient éventuellement les variantes que vous préconiserez ?
Quelle est la variante qui a votre préférence ?**

Conclusion